

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

Extension de la plate forme logistique existante LIDL à Sorigny - ZAC ISOPARC

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Rubrique 1	ICPE existante soumise à enregistrement (cadre d'une procédure de porter à connaissance pour modification non substantielle). Site initialement soumis à Autorisation.
Rubrique 36	Travaux, construction en 1 ou plusieurs phases, l'opération créant une surface de plancher de plus de 10000 m ² mais inférieure à 40 000 m ² . Surface de plancher créée : 13 625 m ² . Commune concernée par un PLU A noter que les constructions existantes ont déjà fait l'objet d'une étude d'impact dans le cadre de la procédure d'autorisation ICPE menée en 2004, et que les bâtiments existent depuis plus de 5 ans. De ce fait, conformément à l'article R122.2, seul l'extension est concernée par la présente demande.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet porte sur la construction de deux cellules de stockages réfrigérées supplémentaires dans la continuité de la plate forme logistique LIDL existante, associées à la construction d'un pool palette. En parallèle, les locaux techniques existants du site seront recréés afin de permettre la mise en oeuvre de techniques nouvelles présentant des rapports énergétiques nettement supérieurs.

Ce projet nécessitera de porter la surface du terrain de 88 402 m² à 102 182 m², par exploitation de la parcelle voisine de la plate forme logistique existante, actuellement occupée par l'un des bassins d'orage de la ZAC. Dans le cadre de procédures concomitantes, ISOPARC réalise actuellement les éléments nécessaires au déplacement de ce bassin sur un terrain voisin.

La surface de plancher à créer sera de l'ordre de 13 625 m², venant s'ajouter aux 30 363 m² existants

Cette construction sera associée à une surface de voiries de 6 090 m² venant s'ajouter aux 32 382 m² existants. La surface d'espaces verts du terrain pris dans sa globalité (existant+extension) sera de l'ordre de 17 487 m².

Le nouveau bâtiment présentera une hauteur légèrement supérieure à celui existant (environ 15m). La cellule 6 (projet) présentera une surface de l'ordre de 5981 m² pour accueillir 6 locaux à des températures variables (froid positif, ambiant) ; la cellule 7 (projet) présentera une surface de l'ordre de 3 175 m² pour accueillir 3 locaux réfrigérés (froid négatif et positif). Le Pool palette (projet) permettra d'accueillir deux locaux de stockage ainsi qu'un auvent.

4.2 Objectifs du projet

Depuis la construction/exploitation de cette plate forme logistique en 2004, LIDL a poursuivi son développement de manière importante afin de satisfaire les besoins de sa clientèle. Les plate formes logistiques assurent l'approvisionnement des magasins en fonction de directions régionales. L'entrepôt de Sorigny initialement prévu pour desservir une trentaine de magasins, ce qui s'est intensifié depuis. A l'avenir, LIDL souhaiterait desservir environ 83 magasins.

De plus, LIDL a également élargi sa gamme de produits proposés en magasins, et prépare aujourd'hui ses plate formes logistiques à se développer sur le stockage frigorifique. Actuellement, le site existant comptabilise une unique cellule réfrigérée pour 4 cellules dites sèches. Le projet permettra de disposer d'emprise de stockage frigorifiques nettement plus importantes, permettant ainsi d'approvisionner les magasins en quantité suffisante et selon la typologie des produits faisant désormais partis du standard LIDL.

Comme évoqué précédemment, LIDL modifiera également le mode de production frigorifique de son site. La production actuelle est basée sur plusieurs groupes à base de fréons. LIDL souhaite se positionner vers des solutions d'avenir, présentant des coefficients de performance nettement plus élevés afin de limiter son empreinte énergétique. Pour cela, une production de froid à base d'ammoniac et de CO2 dits Fluides naturels sera mise en oeuvre.

La fonctionnalité même du projet sera identique à celle du bâtiment existant, il n'y aura pas d'activité nouvelle sur ce site, uniquement un besoin d'extension pour répondre aux besoins de croissance de cette société.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

La durée des travaux sera d'environ 10 mois. Le chantier fera l'objet d'une charte de Chantier propre, afin de réduire les nuisances et impacts potentiellement créés par le chantier. En amont du chantier LIDL, il sera menée un autre chantier par ISOPARC pour le déplacement du bassin d'orage vers un nouvel emplacement proche (les plans projets présentent la nouvelle localisation de ce bassin). Pendant les travaux ISOPARC, LIDL pourra démarrer sur l'emprise de son terrain actuel, la démolition du petit pool palette existant pour construire la cellule 6 et amorcer les travaux de la cellule 7. Une fois le nouveau bassin d'orage mis en service par ISOPARC, LIDL prendra possession du nouveau terrain pour poursuivre les travaux de la cellule 7 et du pool palette.

Des dispositions adaptées seront prises pour s'assurer de la non dégradation et salissures des voies publiques permettant l'accès au chantier et ce notamment en phase de terrassement. On notera que le site LIDL existant restera en service lors des travaux de l'extension, de ce fait, les travaux seront réalisés de la manière la plus 'discrète' possible. Il n'y a pas d'habitation à proximité immédiate de la zone d'extension, le terrain étant dans une ZAC, la sensibilité du voisinage est donc relativement faible.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les impacts attendus du projet en phase d'exploitation sont relativement classiques vis à vis d'autres projets de logistiques, et similaires à ceux générés par la plate forme existante.

Le projet sera à l'origine de ruissellement d'eaux pluviales sur des surfaces imperméabilisées (comme cela est déjà le cas aujourd'hui pour l'existant). Ces eaux pluviales seront collectées par des réseaux EP dédiés avant rejet au réseau public EP de la ZAC en charge de leur tamponnement et de leur rejet à débit régulé vers l'exutoire final représenté par l'Indre. Les eaux issues du ruissellement sur la voirie feront l'objet d'un traitement par séparateur hydrocarbures préalablement à leur évacuation. Ces dispositions sont en conformité avec l'autorisation Loi sur l'Eau de la ZAC et similaires aux dispositions déjà en place pour l'existant.

Il sera créé une nouvelle chaufferie au gaz naturel, qui interviendra en remplacement de celle existante et de puissance similaire. L'impact sur l'atmosphère sera donc inchangé. On rappellera de plus que l'utilisation de gaz naturel présente des rejets inférieurs à des combustion fioul par exemple.

La production frigorifique sera remplacée dans le cadre de l'extension, elle n'est pas source d'émissions dans l'atmosphère. Elle sera en revanche source de consommation d'eau pour assurer son fonctionnement, le réseau public est en mesure de fournir l'eau nécessaire.

Le trafic des poids lourds sera légèrement revu à la hausse du fait de l'augmentation du nombre de magasins à desservir. Toutefois, LIDL fonctionnant en commissions régionales, le trafic restera limité au secteur d'usage.

La production de déchets restera similaire à celle de l'activité existante d'un point de vue typologie. Les déchets suivront comme actuellement, des filières autorisées ; et LIDL met en oeuvre des politiques visant à favoriser le tri.

La partie existante du site est dotée de places de parkings pour les poids lourds, suffisamment dimensionnée pour accueillir le flux de PL supplémentaires, sans encombrer les voies publiques.

La végétalisation soignée des espaces verts permettra une valorisation de l'ensemble.

D'une façon générale, le site dans son intégralité sera tenu au respect des dispositions de son arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter de 2004, qui sera complété par un arrêté préfectoral complémentaire dans le cadre de l'instruction à venir du porter à connaissance. Ainsi, une telle procédure sera garante du respect de limite d'impact et de dangers.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Ce projet sera soumis à plusieurs procédures administratives concomitantes :

- Demande de permis de construire
- Porter à connaissance des modifications notables mais non substantielles au titre des Installations classées sur un site existant soumis à Enregistrement (à autorisation en 2004, mais rétrogradé en enregistrement en 2010 suite à la modification de la nomenclature).

On rappellera que le site est existant depuis plus de 5 ans (2004) et qu'il a déjà fait l'objet d'une étude d'impact dans le cadre de l'instruction de son dossier d'autorisation ICPE. Il est de plus antérieur à la nouvelle réglementation relative aux études d'impacts.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface du terrain - en m ²	.
Actuel	88 402
Futur	102 182
Surface de toiture - en m ²	.
Actuel	33 338
Futur	46 024
Surface de plancher (projet) - en m ²	13 625

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

ZAC ISOPARC
Rue Nungesser et Coli
37 250 SORIGNY
Parcelles
YI 36 : actuelle
YI60p : ajout futur
Le projet est situé à cheval sur les deux parcelles
Les coordonnées géographiques fournies ci-contre sont en centre de la nouvelle parcelle

Coordonnées géographiques¹

Long. 0° 41' 21.0" E Lat. 47° 15' 38.9" N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

Autorisation exploiter ICPE n°17 572 du 22/12/2004

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

La parcelle Y160p à acquérir est actuellement occupée par l'un des bassin d'orage de la ZAC. LIDL et ISOPARC ont déjà entamé des démarches afin que soit procédé au déplacement du bassin d'orage sur un terrain voisin, sans en altérer ces fonctions. Une solution a pu être définie, ISOPARC réalise en parallèle des procédures administratives liées à LIDL, les procédures de modification simplifiée de son arrêté de ZAC. Cette parcelle est située en zone UCz du PLU.

Une partie du projet trouvera sa place sur la parcelle existante Y160 en remplacement de voiries existantes du site et du petit pool palette actuel.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui



Non



Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan Local d'Urbanisme de Sorigny actualisé le 13/02/2014

Ce PLU est notamment constitué d'un état initial de l'environnement, d'un PADD et d'un volet relatif aux incidences sur l'environnement et à sa préservation pour mise en valeur.

Le règlement de la ZAC ISOPARC a fait l'objet d'une intégration directement au sein du PLU de Sorigny, au niveau des dispositions applicables à la zone UCz. Le secteur des activités logistiques est repris en particulier pour le zonage UC2.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui



Non



5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de ZNIEFF ou de zone couverte par un arrêté préfectoral de protection Biotope sur la commune de Sorigny. La ZNIEFF la plus proche du site est à plus de 4.5 km au Nord
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sorigny et ses abords ne sont pas concernés par de tels zonages. La zone la plus proche est un Parc Naturel Régional à plus de 4 km.
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le plan de prévention du bruit dans l'environnement des infrastructures terrestres de transport de l'état de seconde échéance est en cours de réalisation (remplace celui de 1ère échéance portant sur la période 2008-2013 approuvé le 29/04/2013). Le 1er PPBE prend en compte l'A10 dans les cartes stratégiques de bruit, le projet n'est pas situé dans les courbes isophones de l'A10.



dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sorigny n'est pas concernée par un plan de prévention des risques naturels, ni par un plan de prévention des risques technologiques.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur d'étude est concerné par la ZRE - Système aquifère de la Nappe du Cénomaniens
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 la plus proche est à plus de 10 km au Sud Est (Directive Oiseaux)
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site dans son intégralité consommera de l'eau potable pour ses usages sanitaires et techniques. Cette consommation est évaluée à terme pour l'intégralité du site à environ 15 600 m ³ par an. Cette consommation d'eau sera réalisée sur le réseau d'eau potable public de la ZAC ISOPARC.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'objectif visé par le projet dans le cadre de sa charte de chantier propre est d'atteindre l'équilibre des déblais et remblais.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas ici création d'une nouvelle activité dans un terrain totalement vierge. Il s'agit de l'extension d'un bâtiment de logistique existant, encadré par d'autres bâtiments présentant des activités similaires. Il n'y a donc pas lieu au regard des études menées en 2004 et de leur réactualisation dans le cadre du dossier ICPE actuel, d'envisager une destruction de biodiversité.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet, tout comme le site existant, ne présente pas de lien physique ou fonctionnel avec les zones listées au 5.2. Il n'est donc pas envisagé d'incidence particulière.



	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de PPRt sur la commune. Il n'y a pas d'installations SEVESO à proximité. D'après la base de données PRIM.NET, il n'y a pas non plus de risque de transport de matières dangereuses.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Sorigny est concerné par le zonage sismique en risque 2.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans le cadre de la procédure ICPE pour ce projet, il a été analysé les risques sanitaires, représenté par le risque de prolifération de légionnelles au niveau des systèmes de condensation de la production frigorifique. Cette même analyse permet également de définir ce risque comme faible et acceptable du fait du respect des réglementations ICPE applicables relatives à la rubrique 2921. Les risques sont donc maîtrisés.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	De par l'activité de logistique, celle-ci est nécessairement source de niveaux sonores. Toutefois, LIDL met et mettra en oeuvre les moyens pour respecter la réglementation relative aux ICPE. Un aéroport est situé à proximité, et le site est entouré d'autres sites logistiques source de niveaux sonores identiques, et d'une centrale à granulats.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'éclairage du site sera maintenu en partie, la nuit, pour assurer la sécurité du personnel. Toutefois, l'éclairage est optimisé et les nouveaux candélabres mettront en oeuvre des technologies de type LED pour les secteurs adaptés. Les éclairages sont et seront orientés vers le bas afin de réduire la formation d'un halo lumineux.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	On notera de plus que la ZAC applique un cahier des charges Lumières strictes afin de viser à l'avenir un label de ZAC de Qualité. Les activités voisines de logistique présentent également des sources lumineuses externes.
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les émissions du projet dans l'air seront liées à la présence des installations de combustion. On notera que dans la mesure où elles interviennent en remplacement à l'identique de celles de la partie existante, l'impact est inchangé et a fait l'objet d'une évaluation. Les autres rejets sont liés au trafic des véhicules sur le site qui est amené à progresser. On notera que le site n'est pas situé dans une zone sensible en terme de cible et se trouve à mi-chemin entre l'A10 et la RD910. Il est également à souligner que le projet, tout comme l'existant, est doté de prises de biberonnage pour les poids lourds frigorifiques, permettant l'alimentation du groupe froid embarqué tout en ayant éteint le moteur du PL
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera à l'origine de l'émission d'eaux pluviales ruisselant sur les surfaces imperméabilisées. Les eaux ruisselant sur les voiries seront traitées par séparateur hydrocarbures. L'ensemble des eaux sera rejeté au réseau public de la ZAC représenté par des bassins de décantation, tamponnement avant rejet vers l'Indre. (Selon autorisation Loi sur l'eau de la ZAC) Le projet sera aussi source d'eaux usées de type sanitaires qui seront collectées et rejetées au réseau public EU de la ZAC qui en assure le traitement au sein de sa propre station d'épuration, voisine du projet. Il en est de même actuellement pour l'existant.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet, tout comme l'existant, est source de déchets non dangereux (cartons, papiers, plastiques, DIB) qui font l'objet de valorisation dans des filières agréées. Le site est également producteur de quelques piles potentiellement dangereuses, valorisées dans des filières adaptées. On notera que la plate forme logistique assure également le regroupement avant envoi en centre de traitement des déchets non dangereux et piles des magasins. Les quantités sont définies, limitées et strictement encadrées par la réglementation ICPE.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé dans le prolongement d'un site existant. Le traitement architectural et paysager est soigné. Le lieu d'implantation n'est pas en mesure de porter atteinte au patrimoine.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La modification engendré par ce projet porte sur le déplacement à proximité d'un des bassins de la zone par ISOPARC. L'ouvrage nouvellement implanté remplira toujours ses fonctions, et les travaux de LIDL sur la nouvelle parcelle YI36P ne pourront démarrer qu'une fois le nouvel ouvrage hydraulique en service, comme cela est détaillé dans le porter à connaissance ICPE. On notera d'ailleurs qu'ISOPARC, actuellement propriétaire de cette parcelle, autorise LIDL a déposé les dossiers PC/ICPE nécessaires à son extension, et que la propriété nouvelle sera acquise par LIDL une fois le nouveau bassin en fonction.



6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

On recense un avis de L'AE en 2013 concernant les travaux d'aménagement de la barrière de péage de Sorigny. Les impacts de ces travaux n'ont pas de lien cumulable avec le projet LIDL.

Concernant les avis suite aux demandes de cas par cas, on recense en 2013, une dispense d'étude d'impact pour la modification du PLU de Sorigny.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'inscrit au sein du périmètre d'une installation classées initialement soumise à Autorisation par le biais d'un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter du 22/12/2004. A l'issue des modifications survenues en 2010 dans la nomenclature ICPE, le site a été rétrogradé au statut d'enregistrement sous la rubrique 1510.

Il est actuellement engagé auprès de la DREAL, une démarche de porter à connaissance des modifications notables mais non substantielles pour intégrer le projet d'extension, en application de la circulaire du 14 Mai 2012.

Ce porter à connaissance permet de positionner le projet et la partie existante du site vis à vis des différents impacts et dangers définis initialement. Une telle procédure permet de valider si les impacts et dangers du site restent similaires à ceux initialement prévus. Ainsi, il apparait que la création de l'extension ne modifie pas les impacts de manière substantielle.

Il s'agit d'une activité de logistique pour laquelle les impacts sont connus et maîtrisés. Le projet s'implante au sein d'une ZAC dédiée à de telles activités, éloignée des zones denses d'habitation et proche des axes routiers majeurs.

Il est joint au présent CERFA, le porter à connaissance ICPE qui sera présenté à la DREAL en parallèle de l'instruction du permis de construire, et qui nous permet d'envisager que notre projet ne nécessite pas d'étude d'impact supplémentaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

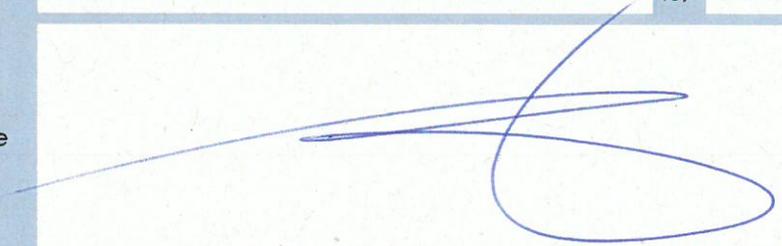
Objet
Porter à connaissance des modifications notables mais non substantielles - Mars 2014
Perspective du projet d'extension

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Rungis le, 24 Mars 2014

Signature



LIDL SNC
 Service Technique
 72-82 avenue Robert Schuman
 CS 80272
 94533 RUNGIS CEDEX
 Tél : 01 56 71 34 00 - Fax : 01 56 71 34 66

